

La MRC des Laurentides se dote d'un nouveau Cadre d'intervention 2026-2030 pour renforcer la vitalité de son territoire

Mont-Blanc, le 10 avril 2026 – La MRC des Laurentides annonce l'adoption officielle de son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2030, un document stratégique structurant qui guidera l'utilisation des sommes octroyées par le gouvernement provincial dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 – Développement territorial et volet 3 – Vitalisation.

Adopté par le conseil de la MRC le 30 mars 2026, ce Cadre d'intervention s'inscrit dans la continuité des démarches de planification stratégique entreprises par la MRC, tout en tenant compte de l'évolution rapide des réalités territoriales, économiques, sociales et environnementales observées au cours des dernières années.

Une démarche collective et concertée

L'élaboration du Cadre repose sur une démarche de réflexion approfondie et concertée. À cet effet, une journée de travail réunissant l'ensemble des maires et mairesses des 20 villes et municipalités de la MRC des Laurentides, accompagnés par les différents directions et services de la MRC, s'est tenue le 26 mars 2026. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux prioritaires du territoire, de partager les réalités locales et de dégager des orientations communes afin d'assurer un développement cohérent, équilibré et durable à l'échelle régionale.

Cette journée de travail a constitué une étape clé dans l'établissement des priorités d'intervention qui orienteront les investissements et les actions de la MRC pour l'année 2026, mais servira également d'excellente base d'une autre grande démarche prévue qu'est la planification stratégique 2027-2031.

Un cadre structurant au service du développement territorial

Conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Cadre d'intervention 2026-2030 permet à la MRC des Laurentides :

- D'identifier les principaux enjeux territoriaux;
- De déterminer des priorités d'intervention claires et structurantes;
- D'encadrer l'utilisation des sommes déléguées dans le cadre des volets 2 et 3 du FRR;
- De soutenir des projets adaptés aux réalités et aux besoins des municipalités du territoire.

Le document met en lumière les transformations du territoire, notamment les pressions sur le logement, les défis liés à la mobilité, les changements climatiques, la diversification économique, la capacité organisationnelle des municipalités et la nécessité de protéger les milieux naturels, tout en renforçant la cohésion sociale et la qualité des milieux de vie.

Sept grandes priorités pour soutenir la vitalité du territoire :

1. Favoriser l'accès au logement et assurer une mixité sociale durable
2. Consolider la mobilité durable et l'accessibilité territoriale
3. Diversifier et renforcer l'économie territoriale et régionale
4. Préserver les milieux naturels et intégrer les enjeux climatiques
5. Renforcer la cohésion sociale et la vitalité communautaire
6. Renforcer la capacité et l'efficacité municipales par la mutualisation des services et la concertation régionale
7. Favoriser un partage harmonieux du territoire et des milieux de vie

Ces priorités permettront d'appuyer des projets structurants, tant à l'échelle locale que régionale, en accordant une attention particulière aux municipalités confrontées à des enjeux de vitalisation économique et démographique. Les 7 priorités d'interventions sont définies comme celles pour l'année 2026.

Un levier financier au bénéfice des collectivités

À travers les volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité, la MRC des Laurentides dispose d'un levier financier important pour soutenir des initiatives porteuses en matière de développement économique, social, environnemental et territorial. Le Cadre d'intervention assure une cohérence entre les objectifs du FRR, les orientations de la MRC et les besoins du milieu.

Les appels de projets et les modalités d'aide financière seront déployés conformément aux orientations établies dans le Cadre, avec l'objectif de maximiser les retombées positives pour les communautés locales.

Photos de la journée de travail du 26 mars 2026 | Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire



© MRC des Laurentides, 2026



© MRC des Laurentides, 2026



© MRC des Laurentides, 2026



© MRC des Laurentides, 2026



© MRC des Laurentides, 2026



© MRC des Laurentides, 2026

À propos

La MRC des Laurentides

La MRC des Laurentides regroupe 20 villes et municipalités et œuvre au développement harmonieux de son territoire en misant sur la concertation, l'innovation et la mise en valeur de ses atouts naturels, sociaux et économiques.

- 30 -

Source :

William Blanchette

Responsable aux communications

819 425-5555 poste 1048

wblanchette@mrclaurentides.qc.ca